

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2010

1 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET DE LA QUALITE DE L'EAU

Après exposé de Mr Jean Marc Renaud , le CM adopte , à l'unanimité le rapport du syndicat des eaux et assainissement de Marmande –nord .

2CHOIX D'UN ORGANISME BANCAIRE : EMPRUNT ASSAINISSEMENT

Le CM après en avoir délibéré , décide de choisir le Crédit mutuel pour l'emprunt destiné à financer la réhabilitation du réseau d'assainissement de « Lestang » et de la rue « Saint Pey d'Aaron » , dont le coût s'élève à 241 377,90 €HT.

MONTANT DU PRET :	169 000€
DUREE :	20 ans
TAUX FIXE (% l'an)	3.32%
ECHEANCIER :	Trimestre
MONTANT :	2 899.34€ (voté à l'unanimité)

3ADHESION DE LA COMMUNE DE LAFITTE-SUR-LOT A LA CCVG

Le CM accepte , à l'unanimité l'adhésion de la commune de Lafitte-sur-Lot à la CCVG .

4 EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCVG

Le CM après en avoir délibéré :

- approuve l'extension du périmètre de la communauté de communes Val De Garonne, aux communes de CLAIRAC, FAUILLET, et LAFITTE – SUR-LOT en vue de sa transformation en communauté d'Agglomération. (Le territoire ainsi constitué regroupera 53 936 habitants)
- Approuve le projet de statuts présenté par la CCVG, incluant la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », dont , Petite Enfance et Enfance adoptée par le conseil communautaire du 27 Avril 2010.
- Approuve la nouvelle répartition des sièges . (Voté à l'unanimité)

5 IMPLANTATION D'UNE ANTENNE –RELAIS TELEPHONIE MOBILE ORANGE LIEU-DIT « MARCACHAUD »

Le CM , après en avoir délibéré , accepte , à l'unanimité, l'implantation au lieu-dit « Marcachaud » d'une antenne relais de téléphonie mobile Orange , selon les termes du contrat de bail conclu avec l'opérateur , en particulier la présentation d'un rapport annuel , effectué par un organisme agréé, concernant la fréquence et la puissance du champ électromagnétique.

6 FOYER RURAL D'ANIMATION ET DE CULTURE

Suite aux démolitions des anciennes structures de la salle des fêtes, des travaux complémentaires doivent être réalisés Le CM accepte (20 voix pour- 1 abstention) les avenants suivants :

- * Entreprise SAC (gros œuvre) : 46 932 €
- * Entreprise ABC (Charpente et toiture) : 3837 €
- * Entreprise Mainvielle (isolation – plancher) : 4 483€
- * Entreprise MINER (Peinture – revêtement de sol) : 702€
- * Entreprise ALLEZ et CIE (blocs- issues de secours) : 2 255€

7 MARCHE DE MAITRISE ŒUVRE : ENTREE ET PARKING ECOLE DES SUREAUX

Le CM , après délibération , accepte le marché de maîtrise d'œuvre de MG ARCHITECTES pour un montant de 7% de la somme estimée des travaux 145 000€soit 10 150 €HT.

8 AMENAGEMENT ENTREE ET PARKING ECOLE DES SUREAUX

Le CM accepte la proposition financière du projet :

MONTANT DE L'OPERATION :	145 000€
HONORAIRES	10 150 €
TVA	30 409.40€
TOTAL TTC	185 559.40€

REPARTITION FINANCIERE

SUBVENTION CONSEIL GENERAL : (Amendes de police)	6080€
SUBVENTION CONSEIL GENERAL : (Aménagement de bourg)	21 340€
SUBVENTION CONSEIL GENERAL : (Bâtiments scolaires)	9 159€
C.C.V.G. (Fonds de concours – voirie)	50 000€
AUTOFINANCEMENT :	68 571€
TOTAL HT	155 150€